

**VAL-DE-GÂTINE****Extension de la halte-garderie : les lots attribués**

Réuni mardi 10 décembre, le conseil communautaire du Val-de-Gâtine a pris les décisions suivantes.

**HALTE-GARDERIE DE SAINT-PARDOUX-SOUTIERS**

Concernant l'extension et la réhabilitation de la halte-garderie de Saint-Pardoux-Soutiers, les lots ont été attribués. Le président de la communauté de communes Val-de-Gâtine Jean-Pierre Rimbeau, rappelle : « Ce marché est composé de douze lots et aucun n'est infructueux. Le nombre de réponses est satisfaisant et les offres proposées répondent à la demande exprimée. » Vu l'avis rendu par la commission des marchés à procédure adaptée réunie le 20 novembre, le conseil communautaire décide d'attribuer les lots comme suit : voirie à l'entreprise Noireaud TP, pour la somme de 74 660 € HT ; gros œuvre à l'entreprise SARL Clochard, pour la somme de 204 488 € HT ; charpente - bardage bois à l'entreprise Thinon construction bois, pour la somme de 50 5 354 € HT ; étanchéité à l'entreprise Messent pour la somme de 110 760 € HT ; menuiserie alu et acier à l'entreprise Frère Concept, pour la somme de 61 190 € HT ; menuiserie bois à l'entreprise Pillet Gingreau pour la somme de 61 076 € HT ; cloisons plafonds à l'entreprise Ridoret

pour la somme de 117 340 € HT ; revêtement sols faïence à l'entreprise SARL Fauchereau pour la somme de 68 003 € HT ; peinture à l'entreprise Butet Tony pour la somme de 26 032 € ; électricité à l'entreprise GA. tec Guyonnaud-Audebrand pour la somme de 72 999 € HT ; chauffage à l'entreprise GA. tec Guyonnaud-Audebrand pour la somme de 187 208 € HT ; plomberie sanitaire à l'entreprise GA. tec Guyonnaud-Audebrand, pour la somme 43 472 € HT.

**DÉCHETS**

Il est décidé de fixer, entre autres, les tarifs de collecte de déchets pour les particuliers comme suit : part fixe : 1 personne, 102 € ; 2 personnes, 204 € ; 3 personnes, 289 € ; 4 personnes, 347 € ; 5 personnes, 376 € ; 6 personnes, 382 € ; 7 personnes, 392 € ; 8 personnes et + : 397 €. Résidences secondaires : 208 €. Part variable à partir de la 7<sup>e</sup> levée du bac Ordures ménagères : bac 140 l, 5 € ; bac 240 l, 6 € ; bac 340 l, 7 €. « Ce qui représente une hausse de 5 % due en particulier à des coûts extérieurs comme la hausse appliquée par le Smedit qui a rencontré des problèmes de fonctionnement à la suite de la mise en route de sa nouvelle usine de tri », souligne le président Rimbeau.

**VOIRIE**

Le président explique : « Au regard des enjeux de maintien en bon état des voies d'intérêt communautaire, il est raisonnable de reporter à l'identique en 2025 l'enveloppe financière allouée lors de l'exercice 2024 à la réfection de ces voies. »

Le conseil décide d'arrêter l'enveloppe définitive de crédits pour l'année 2025 à 750 000 € TTC.

**AIDE À LA PERSONNE**

Jean-Pierre Rimbeau expose : « Dans le but d'assurer la pérennité du service apporté par le SAAD à la population du territoire tout en faisant face aux défis d'une réglementation et d'une professionnalisation toujours plus importantes, la Communauté de communes Val-de-Gâtine a lancé un appel à manifestation d'intérêt en vue de transférer l'autorisation de fonctionnement de son Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) à une entité tierce. Après avoir examiné les différentes propositions, la communauté de communes a retenu le projet de l'Association de coordination de l'aide et des soins à domicile (ACSAD), par délibération du 4 juin 2024. »

Le conseil valide la convention proposée, précisant les conditions du transfert. Le président souligne « le travail important des services pour que ce transfert se déroule dans de bonnes conditions ».